

## Droits des femmes

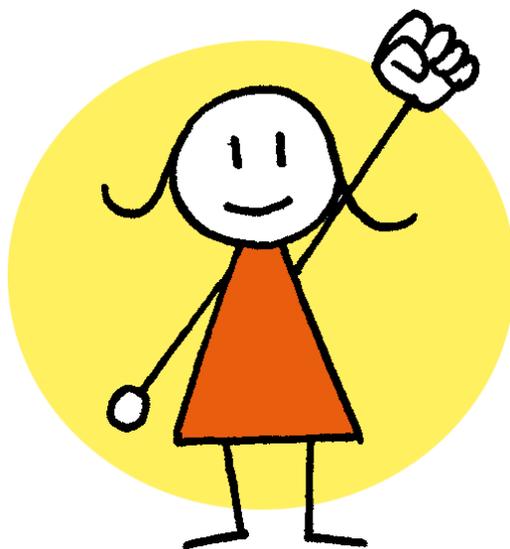


L'info,  
c'est  
clair !

On peut faire  
beaucoup mieux !

Depuis quelques dizaines d'années, grâce à leur combat, les femmes ont fait avancer leurs droits.

Pourtant, l'année 2017 a montré qu'il y avait encore beaucoup de progrès à faire pour lutter contre les violences faites aux femmes, les agressions sexuelles, mais aussi pour plus d'égalité entre hommes et femmes, au travail, à la maison...



# Leur combat pour des droits

Aujourd'hui, **partout dans le monde, les femmes sont victimes de violences** : mariages forcés, utilisation du viol comme arme de guerre, mutilations sexuelles (une partie du sexe est coupée), interdiction d'aller à l'école...

Et en France ?

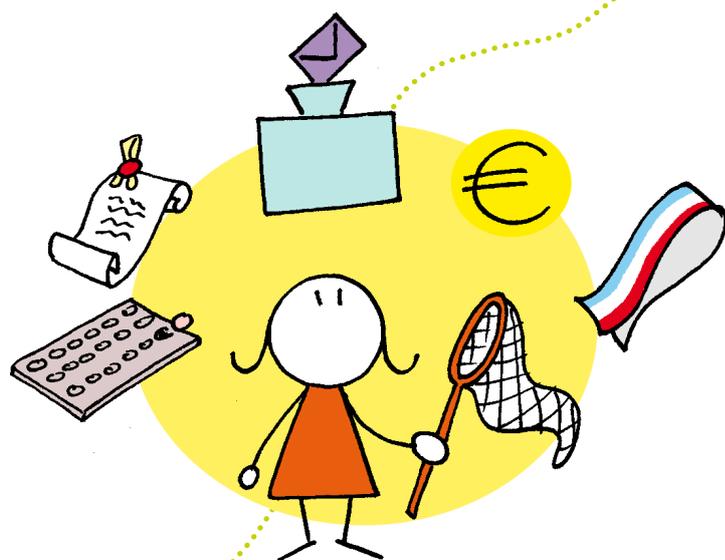
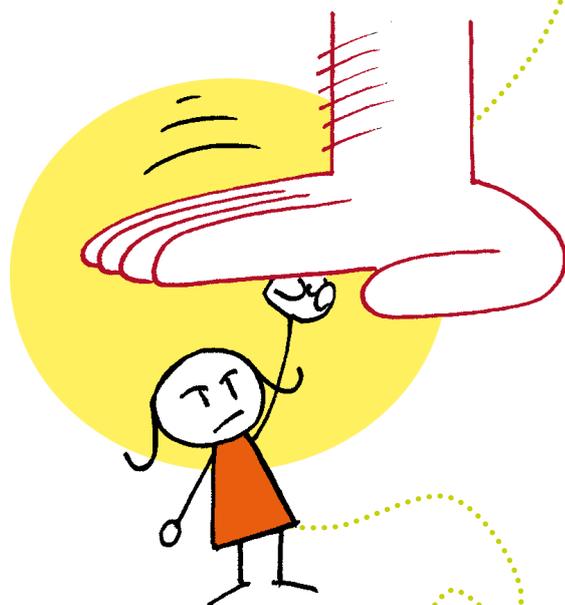
**Le combat des femmes a permis des avancées, mais il reste encore beaucoup à faire !**

## Quelques dates importantes :

- **1804** : selon la loi, l'homme doit protéger la femme et la femme doit obéir à son père, son frère, son mari. Elle n'a pas le droit de prendre des décisions ni pour elle, ni pour ses enfants.
- **1907** : Les femmes mariées obtiennent le droit d'utiliser elles-mêmes leur salaire.

À l'école, les filles apprennent à être de bonnes épouses et de bonnes mères. Elles ont des cours de broderie, couture, chant... À partir de 1910, petit à petit, les enseignements deviennent les mêmes que ceux des garçons.

- **1924** : les femmes passent le même bac que les hommes.
- **1944** : les femmes obtiennent le **droit de vote**.
- **1965** : les femmes ne sont plus obligées de demander l'autorisation de leur mari pour travailler et ouvrir un compte à la banque.
- **1968** : dans toutes les écoles, les garçons et les filles partagent les mêmes classes.
- **1970** : L'autorité n'est plus paternelle mais parentale : les 2 parents ont les mêmes pouvoirs et devoirs dans l'éducation des enfants.



- **1972** : les femmes et les hommes qui font un travail égal doivent avoir un salaire égal.
- **1980** : le viol devient un crime.
- **1992** : la loi punit les violences dans le couple et au travail.
- **2000** : la loi sur la parité oblige les partis à présenter autant de candidats femmes que d'hommes aux élections.
- **2006** : les femmes ont le droit de se marier à partir de 18 ans au lieu de 15 ans.

### Le droit de contrôler leur corps

En 1920, la **contraception** (préservatif...) était interdite. Il ne fallait même pas en parler.

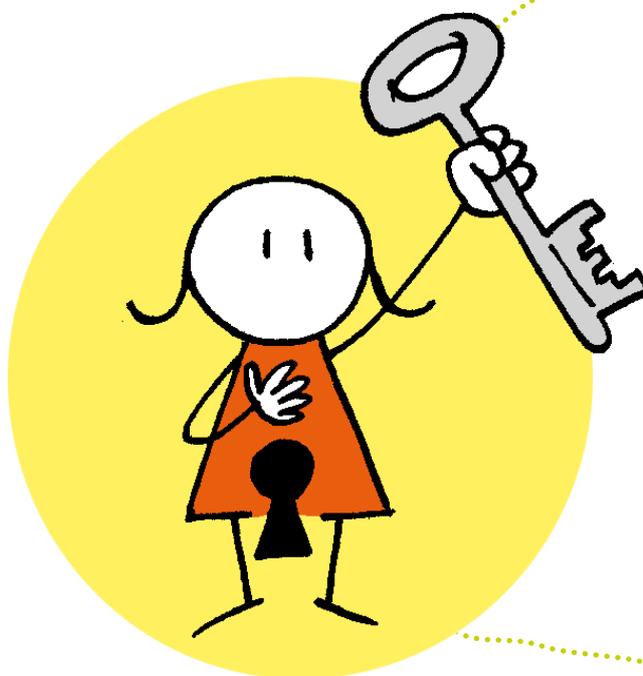
C'est en 1967 que le député Lucien Neuwirth a proposé le droit à la pilule. Il expliquait que les femmes seraient libérées et pourraient mieux éduquer leurs enfants si elles pouvaient choisir le moment de leur grossesse. Il était soutenu par des manifestations de femmes demandant :

« *Un enfant, si je veux, quand je veux* ».

En 1975, Simone Veil, ministre de la Santé, réussit à faire voter la loi autorisant l'**avortement**. Il est remboursé par la Sécurité sociale à partir de 1982.

En 2001, l'avortement devient possible jusqu'à 12 semaines de grossesse (contre 10 avant).

En 2000, la **pilule du lendemain** est en vente dans les pharmacies, sans ordonnance. En cas de problème avec un préservatif, d'un oubli de pilule, de rapports sexuels sans contraception, elle doit être prise le plus tôt possible, pour éviter d'être enceinte... Elle est gratuite pour les mineures.



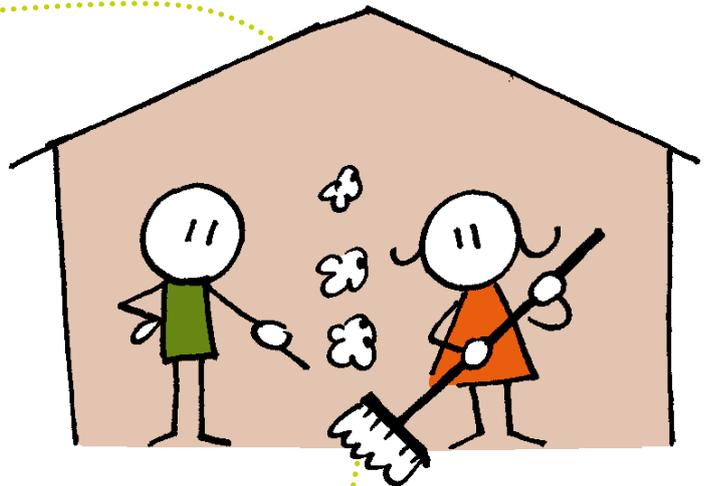
# Devoir penser à tout !

Au printemps 2017, Emma, une ingénieure en informatique de 36 ans, a réalisé une petite bande dessinée qui a été partagée des centaines de milliers de fois sur internet.

Avec des dessins très simples, elle a expliqué « **la charge mentale** ». Depuis, Emma est invitée dans de nombreux médias pour en parler !

## Un partage inégal

À la maison, les femmes passent en moyenne 4 h 38 par jour à faire le ménage et à s'occuper des enfants, contre 2 h 26 pour les hommes. Les hommes comptent aussi dans ce temps : le bricolage, le jardinage, le jeu avec les enfants.

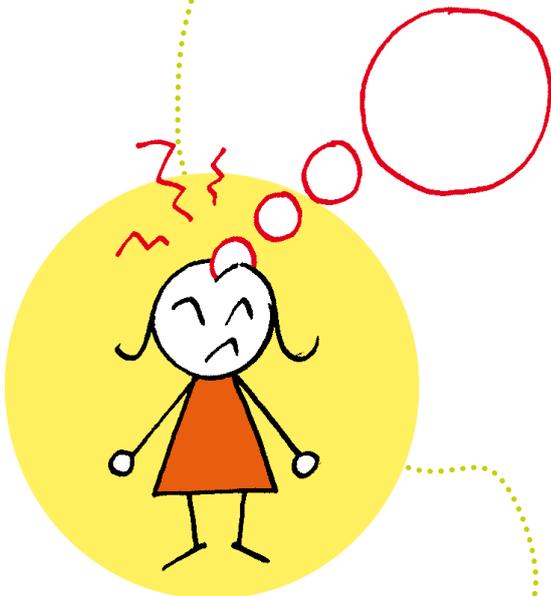


## La charge mentale, c'est quoi ?

Dans sa bande dessinée, appelée « *Fallait demander* » (<https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>), Emma explique que, même quand les hommes participent, ils attendent qu'on leur demande de faire. Ils voient les femmes comme les « cheffes » de l'organisation de la maison, de l'éducation des enfants. C'est à elles de savoir ce qu'il faut faire et quand il faut le faire.

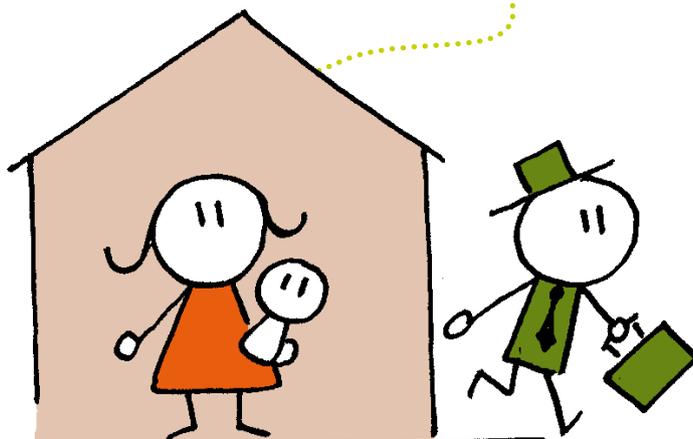
« La charge mentale » c'est **devoir penser à tout, tout le temps** : à ajouter les cotons-tiges sur la liste des courses, à prendre rendez-vous pour le vaccin de son enfant, à racheter des vêtements parce qu'il grandit, à trouver une solution parce que la nounou est malade...

C'est un travail fatigant, qui ne se voit pas.



## Un congé paternité plus long ?

Emma explique qu'avant d'avoir des enfants elle avait le sentiment que le partage avec son ami était égal. Mais 11 jours après l'accouchement, il est reparti travailler. Elle a alors dû **gérer seule** le choix de la nounou, les rendez-vous médicaux, l'achat des vêtements, la préparation des repas... Petit à petit, les femmes prennent l'habitude de gérer ces situations sans les pères.



Après la publication de la bande dessinée d'Emma, un père a lancé une pétition pour demander l'**allongement du congé paternité**.

En octobre, le magazine Causette, soutenu par 40 hommes célèbres (chanteurs, écrivains, footballeurs...), a fait la même demande au gouvernement. Ils expliquent qu'être deux pour partager les émotions, la découverte du bébé, c'est important. Pour eux, 11 jours ça ne suffit pas pour une vraie rencontre entre un père et son enfant.

Si le congé paternité était de 6 semaines, cela permettrait un meilleur partage du travail à la maison. Cela aiderait les femmes à se libérer de la charge mentale. Elles seraient aussi plus à égalité avec les hommes dans leur vie professionnelle.

## Une injustice qui n'était pas exprimée

En quelques jours, la bande dessinée d'Emma a été partagée plus de 200 000 fois sur Facebook. Des femmes, en la lisant, ont reconnu des **difficultés de leur vie**. Elles ressentaient cette injustice qui les faisait souffrir, sans arriver à l'exprimer parce que la charge mentale ne se voit pas.

Le sujet a été repris dans de nombreux articles de journaux, à la radio... Des hommes ont remercié Emma car ils ont compris qu'ils participaient au travail de la maison mais sans en prendre la responsabilité. Ils attendaient qu'on leur dise quoi faire. Des couples ont pu en **parler**.

Mais parfois, ce sont aussi les femmes qui sont responsables de ce partage inégal. Elles souhaitent garder la responsabilité de la maison, car elles jugent que c'est leur rôle.

# L'égalité au travail, c'est pour... 2234 !

En France, le 3 novembre 2017, à 11 h 44, les femmes étaient appelées à arrêter le travail.

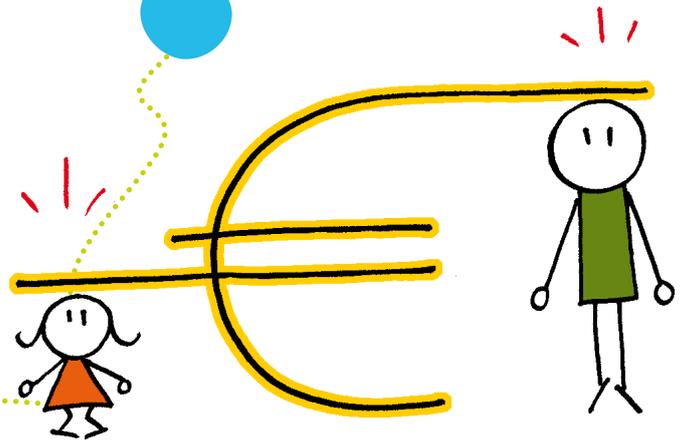
Pourquoi ?

Parce qu'à partir de cette date elles ont travaillé bénévolement !

## Montrer les inégalités de salaire

Les femmes sont payées, en moyenne, **16 % de moins** que les hommes. C'est comme si, à partir du 3 novembre 2017, elles travaillaient gratuitement pendant 39,7 jours (c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année).

Ces calculs ont été réalisés par des femmes militantes appelées « Les Glorieuses ». Elles appelaient à faire grève ce jour-là pour montrer les inégalités de salaires. Elles ont remarqué qu'il y avait un recul car, en 2016, les femmes travaillaient bénévolement à partir du 7 novembre à 16 h 24, 4 jours plus tard qu'en 2017.



## Et si on calculait différemment ?

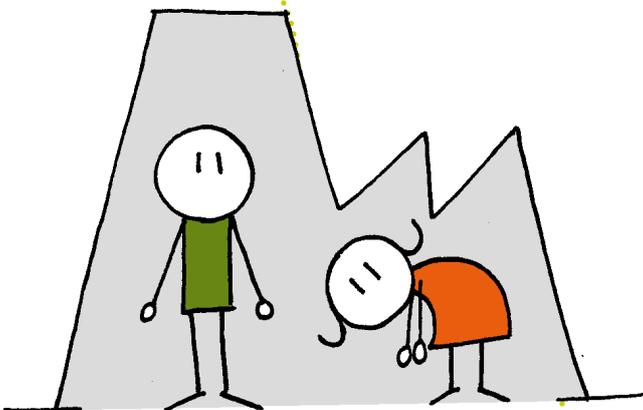
Selon l'Observatoire des inégalités, en 2012, les femmes qui faisaient le même métier que les hommes (de même âge, même taille d'entreprise, même contrat de travail) étaient **payées 10 % de moins** que les hommes. Cela sans aucune explication, juste parce qu'elles sont des femmes.

La différence de salaire est encore plus grande si les temps partiels (moins de 35 h de travail par semaine) sont ajoutés dans les calculs. Les femmes gagnent alors **24 % de moins** que les hommes.

## Meilleures dans les études, mais...

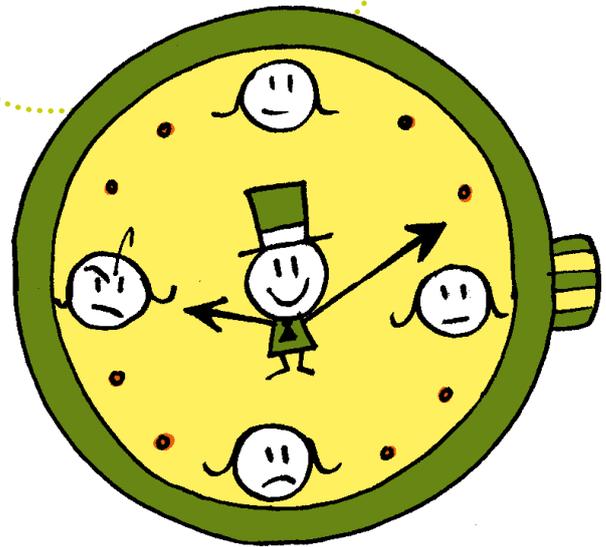
Aujourd'hui, les filles ont de meilleurs résultats scolaires. 85 % des femmes ont le bac, contre 72 % des hommes. 31,3 % des femmes de 25 à 34 ans ont fait plus de 3 ans d'études après le bac, contre 26,4 % des hommes.

Pourtant, elles ont plus de **difficultés à obtenir des postes de dirigeants** : 65 % sont des hommes, contre 35 % de femmes. Et elles sont seulement 3 % dans les très grandes entreprises. Plus elles ont de responsabilités, plus les différences de salaire sont grandes : si un chef d'entreprise gagne en moyenne 4 400 € par mois, une femme au même poste gagnera 3 500 €.



### Un temps de travail pas toujours choisi

30,2 % des femmes travaillent à temps partiel contre 7,7 % pour les hommes. Ce n'est **pas toujours un choix**. Certaines aimeraient travailler plus. Mais les employeurs leur donnent plus souvent les temps partiels car pour certains : « *C'est plus adapté aux femmes. Elles peuvent s'occuper des enfants* ».



### Des métiers suivant le sexe ?

Beaucoup de personnes pensent que les filles sont moins bonnes que les garçons en sciences, même si cela est faux. Au moment de choisir un métier, elles ne sont **pas encouragées** à aller vers des études scientifiques ou de dirigeants... Les professions proposées aux filles sont plus souvent liées au social (assistante sociale...), aux soins (infirmière, aide-soignante...), à l'éducation... Ces métiers sont souvent moins bien payés.

### Moins de droits à la retraite

Parce que les femmes font des pauses pendant leur vie professionnelle pour avoir des enfants, parce qu'elles ont travaillé à temps partiel, elles reçoivent une **plus petite retraite** : en moyenne 42 % de moins que les hommes.

### Il va falloir de la patience !

Sur 144 pays étudiés par le Forum Économique Mondial, la France arrive 129<sup>e</sup> au classement sur la question de l'égalité des salaires pour un même travail.

Pour cette organisation, si on ne fait rien pour que les progrès soient plus rapides au niveau international, **les femmes et les hommes seront à égalité au travail en... 2234 !**

Pour le moment, seule l'Islande a vraiment décidé d'agir. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle oblige les entreprises à respecter une parfaite égalité de salaire entre les femmes et les hommes.

# STOP au harcèlement et aux violences sexuelles !

En 2017, la société a découvert que le nombre de femmes victimes de harcèlement sexuel était énorme !

## Le harcèlement sexuel, c'est quoi ?

C'est obliger une personne à entendre ou lire des mots qui parlent de sexualité de façon répétée, à voir des gestes sexuels. Cela peut la gêner, lui faire honte, la blesser...

Le harcèlement peut se faire par des sms, des mails, des sifflements dans la rue, des blagues répétées sur la sexualité...

C'est aussi essayer d'obliger une personne à avoir des relations sexuelles par la peur, la menace.

Par exemple, cela peut être un patron qui demande des relations sexuelles en échange d'une augmentation de salaire ou qui parle de licencier la personne si elle refuse. L'agresseur veut montrer qu'il a le pouvoir sur la victime.

Hommes et femmes peuvent être victimes de harcèlement sexuel mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses.

*Le harcèlement sexuel est puni par la loi de 2010. L'agresseur risque 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.*



## Les agressions sexuelles, c'est quoi ?

C'est obliger une personne à recevoir des gestes sexuels qu'elle ne veut pas (l'embrasser, lui toucher les fesses, les seins...), par la violence, la peur ou la surprise.

*Les agressions sexuelles sont punies par la loi de 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. La peine peut être plus grande si l'agresseur est un parent, un patron, si la victime est un enfant...*

Une victime majeure peut porter plainte jusqu'à 6 ans après l'agression.

Une victime de moins de 15 ans a le droit de porter plainte jusqu'à ses 38 ans.

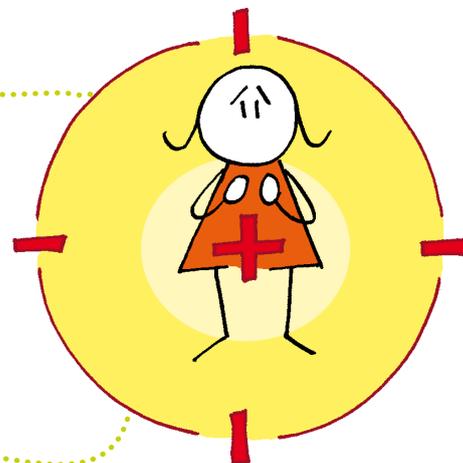
## L'affaire Weinstein

Harvey Weinstein est un producteur de cinéma américain, très puissant car il a financé la réalisation de nombreux films devenus célèbres. En octobre 2017, plusieurs actrices ont expliqué qu'il profitait de son pouvoir pour les obliger à l'embrasser, pour les toucher et les agresser sexuellement. Elles ont osé témoigner et raconter ce qu'elles avaient vécu.

## Des centaines de milliers de femmes s'expriment

Après que les médias aient parlé de l'affaire Weinstein, **des femmes, partout dans le monde, se sont exprimées** sur internet. Elles ont raconté des agressions vécues. C'était parfois des mots blessants, des gestes, mais aussi des violences sexuelles, des viols...

En France, des centaines de milliers de femmes ont pris la parole. Cela a surpris ! La société a découvert que les femmes sont très nombreuses à être victimes de harcèlement sexuel, dans leur famille, au travail, dans les transports, dans la rue, à l'université...



### Des chiffres qui font peur

Au travail : selon une enquête du Défenseur des droits publiée en 2015, 1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel. 3 sur 10 n'ont pas osé en parler. 6 sur 10 ont dû trouver seules une solution face à ce problème.

La justice punit seulement une centaine d'agresseurs par an.

Dans les transports : 9 femmes sur 10 disent avoir été harcelées dans une gare, un train, le métro, un bus... 2 % portent plainte.

En 2016, selon une enquête de l'INED (Institut National des Études Démographiques), **14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes de 20 à 69 ans ont vécu, dans leur vie, des violences sexuelles** : baisers forcés, attouchements (caresses du sexe, des fesses, des seins...), viols ou tentatives de viol. Chaque année, 84 000 femmes de 18 à 75 ans seraient victimes de viol ou de tentatives de viol.

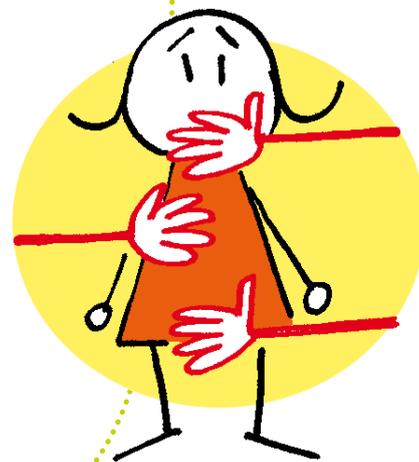
9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur.

Environ 10 % des femmes victimes de viol portent plainte.

### En finir avec le silence

Après l'affaire Weinstein, des femmes ont regardé leur passé et se sont rappelé des choses qu'elles avaient vécues et qui les avaient blessées, parfois gravement. Mais souvent, elles n'en ont parlé à personne, car il y a un sentiment de honte, la peur d'être accusées de mentir, la peur de perdre son emploi... Des personnes peuvent les avoir encouragées à se taire parce que « *ce n'est pas si grave* » ou que cela va poser des problèmes à l'agresseur... Parfois, elles ont parlé, mais n'ont pas été entendues. Personne ne les a aidées.

Le magazine américain Time a choisi les femmes qui ont osé témoigner comme « *personnalités de l'année 2017* » car il pense qu'elles vont changer la société. Elles vont nous obliger à arrêter d'accepter des situations inacceptables.



### Informers, éduquer

Des femmes appellent à un travail d'éducation : apprendre dès la maternelle, au collège, au lycée, que ce ne sont pas les garçons qui ont le pouvoir et qu'ils ne peuvent pas décider à la place des filles. Il faudrait aussi des formations au travail pour que tout le monde fasse attention et que les victimes puissent être aidées par leurs collègues.

**Le combat pour les droits des femmes est loin d'être fini !**

# Comment réagir ?

## Des aides pour les victimes de violences sexuelles

Une personne victime de violences sexuelles souhaite souvent oublier le plus vite possible. Pour ne pas être seule et recevoir de l'aide, il faut, quand cela est possible, **en parler** à des amis, des parents, une infirmière scolaire, une assistante sociale... S'il est trop difficile de parler, il est possible d'écrire ce qui s'est passé.

Il est important de **voir un médecin** le plus rapidement possible, sans se laver, en apportant ses vêtements dans un sac s'ils ont été salis par l'agresseur, pour pouvoir avoir des preuves.

**Il faut porter plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.**

## Les numéros d'urgence (gratuits)

Le **17** : pour la police et la gendarmerie.

Le **112** : numéro d'appel européen pour les services d'urgence, valable dans l'Union Européenne.

Le **15** : pour les urgences médicales, 24h/24.

Le **18** : pour les pompiers.

Le **114** : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence.

## Et pour les victimes de harcèlement sexuel ?

Il faut là aussi en parler à des proches, des amis, sa famille, son employeur... et porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie. Au travail, le syndicat, le comité d'entreprise... peuvent apporter leur soutien.



## Un numéro d'écoute

Le **39 19** : Violences Femmes Info

C'est un numéro d'écoute pour les femmes victimes de violences, pour pouvoir expliquer ce qui s'est passé, être informées et conseillées sur ce qu'il faut faire. Le numéro est gratuit. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 18 h.

Les témoins de violences peuvent aussi appeler ce numéro pour savoir comment agir.

Pour les personnes sourdes et malentendantes

**Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires** :

Contact association : [fscs75@gmail.com](mailto:fscs75@gmail.com)

Contact permanence juridique et sociale : [rdv.apjs@gmail.com](mailto:rdv.apjs@gmail.com)

Contact Skype : apjs.skype (sur rendez-vous seulement, il faut d'abord les contacter par mail)

## Victimes ou témoins, des sites pour s'informer et agir

Stop violences femmes :

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Mouvement français pour le planning familial :

<https://www.planning-familial.org/>

La FNSF- Fédération Nationale Solidarité Femmes : [www.solidaritefemmes.asso.fr](http://www.solidaritefemmes.asso.fr)

## Une association en soutien aux femmes handicapées

Selon Maudy Piot, membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, décédée en décembre 2017, les **femmes en situation de handicap sont encore plus victimes** de violences que les autres.

Elle expliquait qu'elles sont beaucoup trop souvent vues comme un objet fragile, dont on peut faire ce que l'on veut.

Pour les défendre, elle a créé l'association

« Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » en 2003.

<http://fdfa.fr>

Numéro d'écoute pour les femmes handicapées :

**01 40 47 06 06**

Mail : [contact@fdfa.fr](mailto:contact@fdfa.fr)





**lilavie**...

15-17 Quai Gambetta - 53 000 Laval  
Tel : 02 43 53 18 34 - Mail : [asso.lilavie@orange.fr](mailto:asso.lilavie@orange.fr)  
[www.lilavie.fr](http://www.lilavie.fr)